CONDITIONS DE L'ABBONNEMENT.
Un An, 24 francs — SIX MOIS, 12 francs
TROIS MOIS, 6 francs — UN MOIS, 2 francs
Pour les Pays hors de la Nouvelle-Orléans, on ajoute le port de la poste.
Les abonnements partent du premier de chaque mois.
On reçoit des abonnements pour un temps plus court, mais le prix en est augmenté d'un quart.
Les abonnements pour la campagne ne sont reçus que pour un an.
Les abonnements doivent être payés d'avance.
Aucune déduction ne sera faite pour les numéros manqués, excepté dans le cas où la publication aurait été suspendue pendant plusieurs jours consécutifs.
Les changements de résidence doivent être notifiés au bureau du journal, afin que l'adresse puisse être changée.
Les abonnements ne cessent que sur un avis donné au bureau du journal, et après que tout ce qui est dû a été payé.
Les abonnements commencent à toute époque de l'année.
Les abonnements ne sont reçus que pour un an, et